

## Qui valide les devis pour les travaux de copropriété

Par **kypso**, le **07/03/2009** à **18:56** 

Je suis propriétaire d'un F2 dans une petite copropriété. Lors de l'AG, des travaux d'étanchéité de la terrasse du 5ème étage ont été voté. Les 2 devis présentés lors de l'AG n'ont pas été retenu. Alors de nouveuax devis auraient du nous être présenté ultérieurement. Or, je n'ai rien reçu. Et, aujourd'hui, je reçois un appel de fond pour un devis 2 fois plus élevé que les autres. N'ayant pas vu ce devis qui me semble excessif, suis je en droit de refuser de payer? Ou l'acceptation du devis par un propriétaire majorité suffit à le faire valider?